



Commune de Plouguerneau  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 22 juin 2016

Envoyé en préfecture le 28/06/2016

Reçu en préfecture le 28/06/2016

Affiché le

ID : 029-212901953-20160622-D\_91A\_22616-DE

--oOo--

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	25
Votants	28

**Date d'envoi de la convocation :** 16 juin 2016

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le mercredi 22 juin 2016 à 20h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Yannig ROBIN, Maire.

**SECRETARE DE SEANCE :** JEAN-PAUL LE GALL, élu à l'unanimité

**ETAIENT PRESENTS :** Yannig ROBIN – Andrew LINCOLN – Marie–Pierre CABON – Pierre APPRIOU – Nathalie VIGOUROUX – Yannik BIGOUIN – Jean–Yves GUEGUEN – Jean–Luc KERDONCUFF – Jean–Claude MERDY – Jean Paul LE GALL – Philippe CARIOU – Cécile TRIVIDIC – Isabelle BLOAS DEWU – Elisabeth TINEVEZ – Christophe DELANOE – Aude DUNIAU–SMITH – Fabienne BRITES – Audrey COUSQUER – Naïg ETIENNE – Alain ROMÉY – Jacques HENNEBELLE – Anaïs THERASSE – Bruno BOZEC – Jean-Robert DANIEL – Lydie GOURLAY – Lédie LE HIR

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Elisabeth LE BIHAN	Procuration à	Christophe DELANOË
Amélie CHARTON	Procuration à	Anaïs THERASSE

**ABSENTS :**

Marcel LE DALL

<b>Nomenclature ACTES</b> 9.1.a	<b>DEMANDE D'AUTORISATION D'EXTENSION DU CIMETIERE DU BOURG DE PLOUGUERNEAU ET DE MISE À ENQUÊTE PUBLIQUE</b>
------------------------------------	---

La commune de Plouguerneau possède 3 cimetières (bourg de Plouguerneau, Lilia et le Grouaneg).

Il reste une dizaine d'emplacements disponibles à Lilia et une trentaine au bourg de Plouguerneau. Compte tenu du problème de remontée de nappes phréatiques au niveau du cimetière de Lilia, il a été décidé de privilégier l'extension du cimetière du bourg, pour lequel la commune peut acquérir la parcelle à l'ouest de l'actuel cimetière, cadastrée section AH n° 46, d'une superficie de 4 707 m<sup>2</sup>.

Une étude hydrogéologique a été réalisée par le bureau d'études REAGIH Environnement. Ses conclusions sont favorables au projet d'extension du cimetière sur ce terrain.

L'extension du cimetière nécessitera l'accord préalable de la Préfecture du Finistère ainsi que la réalisation d'une enquête publique.

En effet, dans les communes urbaines et à l'intérieur des périmètres d'agglomération, la création, l'agrandissement d'un cimetière à moins de 35m des habitations sont autorisés par arrêté du représentant de l'Etat dans le département, pris après une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre 1er du Code de l'Environnement et avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques.

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public sur ce projet, et de recueillir ses vœux et observations afin d'apporter à l'autorité compétente tous les éléments nécessaires à la prise de décision relative à l'extension du cimetière.

L'acquisition de la parcelle AH 46 pourra ensuite être réalisée.

Après avis de la commission urbanisme du 14 juin 2016, il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré,

- d'émettre un avis favorable au projet d'extension du cimetière du bourg de Plouguerneau ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les procédures réglementaires nécessaires à la validation de

- l'extension du cimetière du bourg de Plouguerneau ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour la clôture et l'organisation d'une enquête publique préalable à l'autorisation préfectorale ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'avis de l'Agence Régionale de Santé et de la Préfecture du Finistère pour l'extension cimetière du bourg de Plouguerneau ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 28/06/2016  
Reçu en préfecture le 28/06/2016  
Affiché en préfecture  
ID : 029-212901953-20160622-D\_91A\_22616-DE

**Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (28 voix).**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme en Mairie le 27 juin 2016

Le Maire,  
**Yannig ROBIN**

